

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CSE ETABLISSEMENT GRAND-EST

Du 16 juin 2020

La délégation FORCE OUVRIERE était composée de : Pascale CODIROSSO, Claire JEANNIN, Guy Di MARCO, BIHLER Nicolas

Représentant syndical : Abdelhakim ABOULOUKOUL

Séance présidée par Marcela COFRE DRH et Laurence HURNI Directrice Régionale, assistées de Laura FEOLI

1

1. Approbation du PV du 9 avril 2020, 29 avril, 5 mai, 7 mai, 15 mai.

Les P.V sont approuvés

Pour Force Ouvrière :

Nous regrettons que le PV du 9 avril comporte des coupures de son.
La technologie et le travail à distance montrent ainsi ses limites.

2. Production à fin mai.

Pour Force Ouvrière :

Le document de travail comportant de nombreux postes non renseignés ou incomplets est inexploitable en l'état. Plusieurs saisies n'ont pu être faites pendant la période de télétravail en raison des difficultés matérielles et logicielles liées au télétravail.

3. Suivi du Plan de réorganisation : avec organigramme nominatif par centre + la DR et point sur les recrutements (Afp talents). Evolutions des postes par rapport au livre II.

FO : Le poste de RGS de Verdun/St Dizier initialement prévu par le livre 2 n'est pas mis en place. Nous souhaitons que le livre 2 soit scrupuleusement respecté car une erreur sur l'organigramme fait apparaître que le RGS de Troyes serait également à mi-temps sur St Dizier.

La DRH nous répond que la situation est en train d'être corrigée et nous demande de continuer à lui signaler les incohérences entre le livre 2 et l'organigramme présenté.

Pour Force Ouvrière :

De CSEE en CSEE on observe encore et toujours les mêmes inégalités. Après avoir passé en revue chaque centre, on retrouve les mêmes problématiques de postes dont la localisation était indiquée sur le livre 2 qui change d'affectation ou encore les postes en recrutement non publiés sur afpa talent.

4. Point sur le recrutement et la formation des assistantes de formation et des assistantes de formation commerciale.

Le recrutement se fait en 2 phases par le service RH puis directeur de centre. L'étude du CV et un questionnaire à remplir. Ensuite 2 entretiens sont réalisés.

Pour Force Ouvrière, nous espérons que les 14 postes d'AF restant à pourvoir le seront rapidement. La charge de travail sur les AF en place se fait sentir et certains centres se retrouvent désorganisés à cause de cette carence.

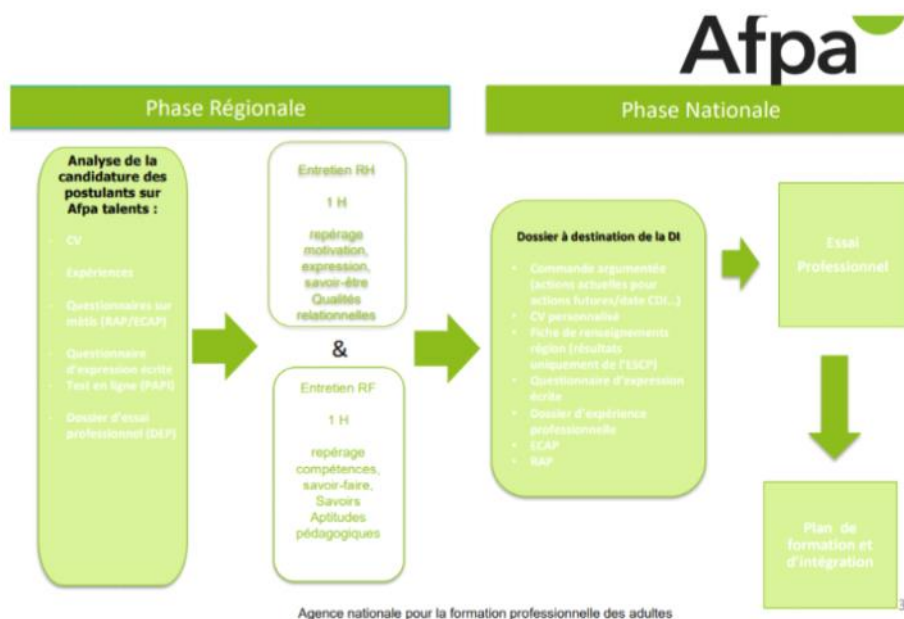
5. Analyse du fonctionnement du service commercial et stratégie pour le reconstruire.

Pour Force Ouvrière, pas de commentaire, nous attendons de voir cette nouvelle ancienne stratégie avec toujours les mêmes interrogations.

Nous serons tout de même vigilants sur cette organisation, qui nous l'espérons, donnera plus d'autonomie aux centres sans conditionner les initiatives locales aux injonctions du régional. « On croise les doigts et on ferme un œil »

6. Modalités de recrutement des formateurs sur les postes restant à pourvoir

Extrait du document présenté au CSEE



7. Point PSE état des lieux des licenciements par catégories d'emploi et motifs. Présentation des cellules de reclassement pour les salariés licenciés qui ont accepté le congé de reclassement (Qui ? Comment ? Où ?). Quand seront versées les indemnités suite aux mesures prévues dans le livre I ?

DRH : 21 personnes ont été licenciées. Comme le prévoit la loi lors d'un PSE, les salariés licenciés sont prioritaires sur le réembauchage au cours des 12 mois suivant la fin de contrat et congés de reclassement. Le salarié doit le déclencher.

Les salariés dont le poste fut supprimé et en mobilité interne volontaire devraient bénéficier d'une prime comme prévu.

Pour Force Ouvrière :

Nous serons attentifs sur la procédure concernant le versement et la modalité des primes liées aux mobilités internes géographiques, professionnelles et organisationnelles. Les salariés concernés n'ont pas beaucoup de réponses ou alors des réponses floues. « Et quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup »

Extrait du livre I :

Prime de mobilité spécifique au présent projet de réorganisation

Une prime spécifique de **mobilité interne** au sein de l'UES AFPA sera attribuée à tout salarié dont le poste a été **supprimé ou modifié** et qui aura accepté de se repositionner dans le cadre d'une mobilité géographique et/ou professionnelle.

Le montant de cette prime s'élève à 5 000€ bruts et sera portée à 6000€ bruts dans le cadre d'une mobilité professionnelle et géographique. Ces montants ne sont pas cumulatifs.

La prime sera versée à l'issue de la période d'adaptation.

8. Comment sont organisées les filiales accès à l'emploi et entreprises dans le Grand Est.

Ces deux filiales et l'EPIC sont gérées par la Direction Régionale.

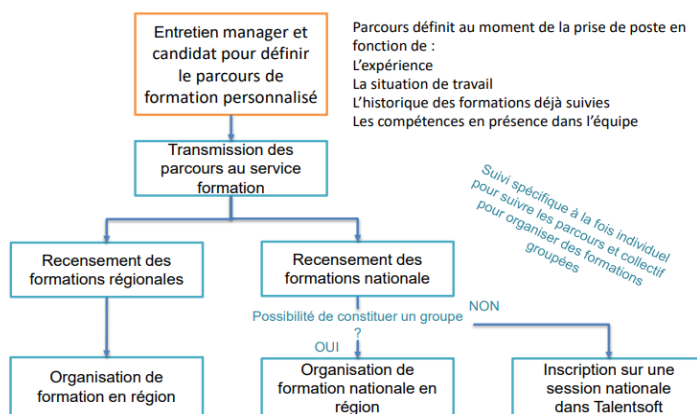
La filiale entreprise et branche est déployée dans les centres avec les chargés de clientèle.

Les acteurs de la filiale accès à l'emploi seront managés par les RAP sur les centres.

9. Information sur l'état d'avancement de construction du plan de formation liée au PSE et plan de formation 2020

Extrait de la Présentation de Mr HAUG .

I. Conception nationale et mise en œuvre régionale



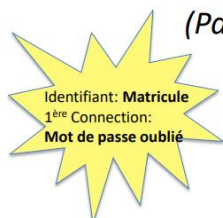
4

Mon Esp@ce Formation Comment y accéder?

Annexe 2



- A partir du lien sur AfpaTalents
- Ou par le lien suivant :
<https://afpa.talent-soft.com>
(Par Chrome)



Force Ouvrière Grand Est

10. Durée d'allongement des formations négociées avec nos financeurs.

Extrait des documents remis au CSEE

JUIN 2020

Afpa Grand Est : Ingénierie et Innovation



Prolongation du temps de formation :

Pôle Emploi :

Pour les actions se terminant durant la période de confinement, nous avons la possibilité de **prolonger le temps de l'action qualifiante de 20% maximum**.

Le choix a été de prolonger les actions pour disposer de temps supplémentaire pour réviser, conduire... passer la certification. C'est selon les actions et les calendriers que ces prolongations ont été mobilisées sans généralisation des 20%. Trois exemples pour illustrer la démarche dans les pages suivantes.

Nombre de formation pour les quelles nous avons demandé du temps complémentaire à Pôle emploi : **10**, à savoir des actions qui se terminaient entre mars et juillet.

Afpa Grand Est : Ingénierie et Innovation



Prolongation du temps de formation :

Conseil Régional :

Prise en charge régionale de 2 jours (14 heures) de formation supplémentaires

Pour la Région, l'objectif doit être :

- une « remise à niveau » pour les bénéficiaires ayant perdu les acquis de l'apprentissage réalisé avant la période de confinement ;
- des cours de rattrapage ou de soutien pour les stagiaires n'ayant pas pu suivre la formation pendant le confinement ;
- un réentraînement pour finaliser les parcours de formation et préparer le passage de la certification.

Il convient cependant de regrouper ces heures par session. Le volume horaire de 14h est un maximum.

Le centre fait la demande au DT du Conseil Régional, c'est lui qui décide. Ce temps n'est pas mobilisable pour la certification.

5

11. Information-consultation du CSEE de la région Grand Est sur les congés payés

La note est approuvée à l'unanimité.

Vos correspondants FO Grand Est :

CODIROSSO Pascale
JEANNIN Claire
KLEINHENNY Cathia
BIHLER Nicolas
DI-MARCO Guy
FREUDENREICH Jean-Jacques
MENGEL Jean-Pierre
ABOULOUKOUL Abdelhakim



Force Ouvrière Grand Est

Tél. 06.43.40.54.54 – Email : fo.afpa@gmail.com - site internet : fo-afpa.fr